

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2002

Présents : Roger Caracache, Michelle Daran, Isabelle Barthe, Christel Thévenin, Marc Gaude, François Messines, Pascal Roux, Hervé Dondey, Emmanuel Jail, Bruno Charles, Claire Jouffe, Céline Caldara

Absents : Jacques Santoni, Jérôme Barrand

Pouvoir : de Agnès Henry à François Messines

Secrétaire de séance : Michelle Daran

Rappel de l'ordre du jour :

- Attributions de la 1^{ère} adjointe Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat
- Déroulement du marché de définition pour la recomposition du cœur de village
- Présentation et vote des budgets supplémentaires : eau et assainissement, remontées mécaniques, ville
- Questions diverses

Attributions de la 1^{ère} adjointe

Le Maire rappelle les attributions de la 1^{ère} adjointe : intercommunalité, tourisme, information et communication. Depuis le 1^{er} septembre, s'ajoute désormais la prise en charge de l'administration générale de la commune.

Programme Local d'Habitat (PLH)

Les opérateurs HLM contactés pour évaluer nos capacités à réaliser du logement locatif aidé sur notre commune nous ont signalé qu'il convenait au préalable que la commune –ou l'intercommunalité à laquelle nous appartenons- se soit engagée dans un PLH pour pouvoir souscrire aux aides publiques liées au logement (notamment celles de la Région).

La question a été posée au conseil de la Communauté de Communes qui ne pense pas pour l'heure s'engager dans une telle démarche. C'est pourquoi la commune du Sappey va procéder seule à une demande de PLH auprès des services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) et à signer les différents documents administratifs utiles à cette élaboration.

Adoptée à l'unanimité.

Le point sur le marché d'études de définition du projet de village

Le 4 novembre, trois équipes ont été retenues par la commission d'appel d'offre sur cinq auditionnées. Ces trois équipes vont pouvoir commencer à travailler sur le terrain, et vont notamment rencontrer la commission d'habitants qui s'est réunie à trois reprises pour donner son avis sur le cahier des charges remis aux équipes. La rencontre aura lieu le 29 novembre. A la mi-décembre, le comité de pilotage recevra les équipes pour évaluer l'avancée de leurs travaux dont le rendu final est prévu fin mars. Une réunion publique aura lieu alors pour présenter les différentes propositions des équipes sur le projet de village.

Examen des budgets supplémentaires 2002

1) Budget de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement

La recette liée à la vente de l'eau est en augmentation de 50% par rapport à celle constatée lors du compte administratif 2001. Ceci est dû à une augmentation du volume global d'eau consommée sur le Sappey (+ 4000 m³) mais aussi à la hausse du prix de l'eau votée en juin 2002, ce qui permet d'arriver pratiquement à l'équilibre sur le fonctionnement : 2 364 euros devront être versés par le "budget ville" au lieu des 24 700 prévus au budget primitif. Ceci va dans le sens de la régularisation du budget eau et assainissement décidée par le conseil municipal début 2002 pour être en conformité avec la loi, qui interdit de financer un budget de "consommation" par le budget communal. Au final, le budget de fonctionnement est inchangé, les recettes supplémentaires des consommateurs réduisant d'autant la subvention communale.

Du point de vue de la stricte consommation communale (facture apparaissant sur le budget ville), on note une forte augmentation de la consommation des fontaines : cela est dû notamment au mauvais état de certains gicleurs qui ont un débit trop élevé; une solution est à l'étude pour retrouver un niveau de consommation normal, mais les pièces de rechange sont de plus en plus difficiles à trouver dans le commerce car le système est obsolète.

Investissement

Les travaux d'assainissement (raccordement à Aquapole) étant reportés en 2003, 852 158 euros sur les 991 658 euros inscrits sont retranchés du budget prévisionnel d'investissement. 62 613 euros de travaux ou d'études ont été réalisés en 2002 (schéma directeur d'assainissement, levés topographiques...). Restent 76 886 euros inscrits pour pouvoir faire face début 2003 aux dépenses liés au réservoir du Churut et à celles de la maîtrise d'œuvre du chantier. La commune se laisse une possibilité d'emprunt de 135 629 euros pour financer ces travaux.

Tableau récapitulatif budget eau et assainissement

	Voté au budget primitif 2002	Proposé au budget supplémentaire 2002
Section de fonctionnement	46 227,00	46 227,00
Section d'investissement	1 023 219,00	171 061,00

Approbation du budget supplémentaire eau et assainissement : à l'unanimité

2) Budget des remontées mécaniques

Fonctionnement

Au chapitre des charges à caractère général, on doit ajouter 7 610 euros correspondant à des frais d'équipement du téléski de La Pale et à la cotisation à l'assurance Nivalliance. Au chapitre des charges du personnel, un ajout de 4 950 euros est nécessaire, soit un ajout total de 12 690 euros dans cette section. A compenser (en partie) par des recettes non prévues : l'assurance Nivalliance pour la mauvaise saison 2001 (+ 5 503 euros) et la recette liée à la location du téléski cet été pour le Kart sur herbe (+ 3 290 euros). La subvention communale d'équilibre s'élève à 76 484 euros.

Investissement

Des travaux sur les poulies des remontées mécaniques pour 17 475 euros, mais un transfert des travaux d'aménagement des pistes (enrochement de la Pale) sur notre budget intercommunal permettent de présenter un budget d'investissement en atténuation de 11 633 euros sur un total de 71 682 euros.

Tableau récapitulatif budget des remontées mécaniques

	Voté au budget primitif 2002	Proposé au budget supplémentaire 2002
Section de fonctionnement	102 607,00	115 297,00
Section d'investissement	83 315,00	71 682,00

Approbation du budget supplémentaire remontées mécaniques: à l'unanimité

3) Budget ville

Fonctionnement

On note une forte augmentation des charges à caractère général qui nous oblige à inscrire +31 791 euros dans ce chapitre. Ceci s'explique par l'augmentation importante de notre facture d'eau communale (+ 9 310 euros), par des dépenses supplémentaires en matière de fournitures administratives, d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux (le déneigement). Il s'agit là d'un poste de dépenses à surveiller, même si l'augmentation de l'activité administrative accroît naturellement les dépenses de ce poste (entretien des postes informatiques, enquête publique du POS, publications diverses...). Les charges de personnel diminuent très légèrement (-1 800 euros) et les charges de gestion courante plus nettement (-18 132), ceci s'explique surtout par la baisse de subvention au budget "eau et assainissement", qui passe de 16 000 euros en 2001 à 2 300 en 2002, suite à la remise à plat des modes de financement de ce budget (obligation d'obtenir l'équilibre par le paiement de la consommation et non par une subvention communale, donc l'impôt).

Du point de vue des recettes, il faut souligner un produit des ventes forestières supérieur à celui prévu en début d'année (+10 306 euros), ce qui est bienvenu après deux années de faible rendement de ce poste suite à la tempête de Noël 1999.

Au total, le budget de fonctionnement de la ville devrait s'élever pour 2002 à 923 182 euros (avec le maintien au même niveau du virement à la section d'investissement que l'on réalisera en fin d'année).

Investissement

Au chapitre des achats, le changement de la dameuse de fond constitue une opération blanche pour la commune, vu que l'ancienne dameuse Bombardier est reprise par l'entreprise qui vend la nouvelle machine, et que l'ASFAMM prend en charge la différence entre le prix d'achat et le prix de revente et fait l'avance de TVA de la nouvelle dameuse. Toutefois, l'opération comptable qui consiste à " sortir " de l'inventaire des biens communaux un matériel non encore amorti (la dameuse Bombardier avait été achetée en 2000) et " entrer " le nouvel équipement fait "grossir" artificiellement le chapitre des immobilisations corporelles de 106 444 euros, prix de la nouvelle dameuse.

Du point de vue des travaux réalisés en 2002, on notera les vitraux de l'Eglise, la salle d'exposition de la cure, des travaux de rénovation entrepris à la mairie et dans le local de la halte-garderie, la rénovation du terrain de football et la réalisation du parcours d'orientation. Au final, on retire 21 000 euros de travaux, mais on laisse près de 35 000 euros qui permettront de financer la deuxième tranche d'investissement sur le parcours d'orientation, des travaux sur l'école primaire et l'aménagement de la route forestière de Combe Soleil. La réfection du Habert de Chamechaude (et en particulier la toiture) sera budgétée en 2003.

Au titre des recettes d'investissement, on retrouve le solde excédentaire de 2001 de 18 303 euros, non réalisé à ce jour, et le virement confirmé de 82 270 euros de la section de fonctionnement, qui correspond à l'autofinancement de la commune. L'association "Le Sappey rénove son église" abonde le chapitre des dons et legs pour 11 440 euros au titre de la réalisation des vitraux, et on prévoit le retour TVA de 19 136 euros de l'ASFAMM pour la dameuse de fond. Au chapitre des subventions, nous sommes en attente de près de 23 000 euros, essentiellement du Conseil Général. Au total, le budget d'investissement de la commune devrait s'élever à 394 232 euros pour 2002.

Tableau récapitulatif budget ville

	Voté au budget primitif 2002	Proposé au budget supplémentaire 2002
Section de fonctionnement	804 356,39	923 182,48
Section d'investissement	283 775,82	394 232,00

Approbation du budget supplémentaire ville: à l'unanimité

- L'adjointe aux finances fait ensuite le point sur les différents postes de la comptabilité analytique mise en place pour la première fois cette année, qui permet de "reconstituer" dépenses et recettes de toute origine (personnel, fluides, entretien...) non plus par chapitre de la comptabilité publique mais par nature du poste : salle des fêtes, gîtes communaux, camping... L'essai est concluant car il permet de mieux visualiser les coûts des installations et des bâtiments, même s'il faut en améliorer encore le fonctionnement (regrouper de manière plus systématique tout ce qui concerne le même objet de dépense).

Dans le même souci de maîtrise des dépenses de la commune et d'amélioration des procédures, un tableau de programmation de l'engagement des projets est présenté aux membres du conseil pour que chacun puisse l'utiliser et se repérer plus facilement dans les différentes étapes administratives et financières du montage des projets, depuis la préparation du dossier jusqu'à l'éventuelle réception de la subvention.

Assainissement

- La société Apl'Etudes a maintenant bouclé le dossier financier du programme d'assainissement. La commune peut donc faire appel aux différents organismes qui vont abonder au financement, et notamment le conseil général et l'Agence de l'eau. Le coût total du projet s'élève à 894 621 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'exposé fait par le Maire et l'autorise à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'eau.

Vote : pour à l'unanimité

- Dans le cadre de la mise au point du dossier de l'assainissement, une inspection télévisée des canalisations qui seront raccordées est nécessaire. Le coût total s'élève à 2 172 euros, compris dans le chiffrage global de l'assainissement et subventionnable au même titre. Le Maire demande donc l'autorisation de traiter avec la société TEDECO, spécialisée dans ce type de travaux.

Délibération pour autoriser le Maire à signer un contrat avec la TEDECO

Vote : pour à l'unanimité.

- La municipalité du Sappey a sollicité son député, monsieur Cazenave, au sujet des travaux d'assainissement prévus en 2003 : celui-ci a proposé une aide financière à la commune du Sappey en Chartreuse prise sur sa réserve parlementaire, et qui viendra alléger la somme restant à la charge de la commune .

Délibération pour autoriser le Maire à demander la participation du député Cazenave pour les travaux d'assainissement du Sappey au titre de sa réserve parlementaire

Vote : pour à l'unanimité

Divers

- **Carte ski de fond du site Chartreuse (Carte site Chartreuse)**

Quatre communes (St Pierre-St Hugues, St Christophe, Le Sappey, Sarcenas) s'associent pour proposer une carte de site au prix de 32 euros pour la saison valable dans ces quatre stations. Cette carte donne aussi droit à une réduction de 50% sur les tarifs journaliers des autres communes adhérentes à Dauphiné Ski Nordique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

- **Heures supplémentaires des employés techniques de la commune**

Après décompte sur l'année 2002, il s'avère que J. F. Mollaret et Ch. Jail ont effectué respectivement 84,5 et 56,5 heures supplémentaires.

Délibération pour avaliser ce décompte et autoriser le Maire à les payer

Vote : pour à l'unanimité.

- **Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes**

Pour financer les travaux de bâtiments (salle d'exposition notamment), le conseil municipal contracte auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes un emprunt de 60 000 euros au taux de 4,75 % à échéance trimestrielle, dont le remboursement s'effectuera en 10 ans à partir de 2003.

Délibération pour autoriser le Maire à contracter cet emprunt

Vote : pour à l'unanimité.

- **Opération " Chéquier jeunes Isère " du Conseil Général**

Après exposé de la convention d'affiliation liant le Conseil général et Dauphiné Ski Nordique, le Maire expose que la régie communale de ski de fond pourra accepter le paiement des forfaits au moyen du chéquier jeunes Isère à compter du 1^{er} janvier 2003, et propose que la commune adhère à ce dispositif compte tenu de l'intérêt que revêt cette opération en faveur des jeunes.

Délibération pour approuver la proposition et autoriser le Maire à signer la convention avec le conseil général

Vote : pour à l'unanimité.

La séance est levée à minuit.